

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

C'EST LE TEMPS D'ÉLIMINER L'HERBE À POUX !

Lanaudière, le 24 juillet 2006 — Au cours des prochains jours, l'herbe à poux libérera son pollen causant ainsi des réactions allergiques chez 10 % de la population au Québec. « Le moment est donc propice pour se débarrasser de cette plante nocive en l'arrachant ou en la tondant » indique Carole Albert, répondante de la Table québécoise sur l'herbe à poux, qui ajoute : « Tous les propriétaires devraient éliminer cette plante de leurs terrains avant qu'elle n'entraîne son lot de symptômes tels que picotements du nez et des yeux, éternuements, larmolement, congestion nasale, toux ou même crise d'asthme chez certaines personnes. »

Il importe toutefois de savoir reconnaître l'herbe à poux qui est souvent confondue avec l'herbe à la puce. Ces deux plantes sont pourtant bien différentes tant par leur aspect que par leurs effets sur la santé de la population.

L'herbe à poux

Facile à reconnaître à son feuillage très dentelé, semblable à celui de la carotte, d'un vert grisâtre et à ses fleurs vert jaunâtre regroupées en épis au sommet des tiges, l'herbe à poux peut être touchée sans danger. Elle peut mesurer entre 10 cm et 1,5 m et peut produire 3 000 graines qui pourront, à leur tour, produire 600 nouveaux plants l'année suivante. On retrouve l'herbe à poux surtout sur les terrains vacants, les sols pauvres et dénudés, les plates-bandes, les bords de trottoirs ou des allées.

Durant la période de pollinisation, de la fin du mois de juillet aux premières gelées de l'automne, transporté par le vent, le pollen de l'herbe à poux se propage dans l'air sous forme d'une fine poussière microscopique qui peut déclencher une réaction allergique chez les personnes sensibilisées.

Pour diminuer les effets de l'herbe à poux, durant la période de propagation du pollen, il est recommandé aux personnes allergiques de respecter les mesures suivantes :

- évitez de fréquenter les lieux infestés;
- évitez les activités de plein air quand la concentration de pollen dans l'air est élevée (surtout entre 7 h et 13 h, par temps chaud, sec et venteux);
- évitez de tondre vous-même la pelouse;
- évitez de sécher vos vêtements à l'extérieur pendant la période de libération du pollen;
- laissez, si possible, les fenêtres fermées pour empêcher le pollen d'entrer dans la maison; utilisez un système de climatisation ou de filtration d'air;

- évitez le contact avec d'autres irritants, comme la fumée de tabac, qui peuvent amplifier les symptômes d'allergies.

Pour éliminer l'herbe à poux :

- arrachez manuellement les plants ou tondez-les avant la floraison;
- plantez des espèces végétales bien adaptées aux caractéristiques du terrain qui domineront progressivement l'herbe à poux;
- recouvrez le sol de copeaux de bois ou d'une membrane géotextile afin d'empêcher l'herbe à poux de s'enraciner.

L'herbe à la puce

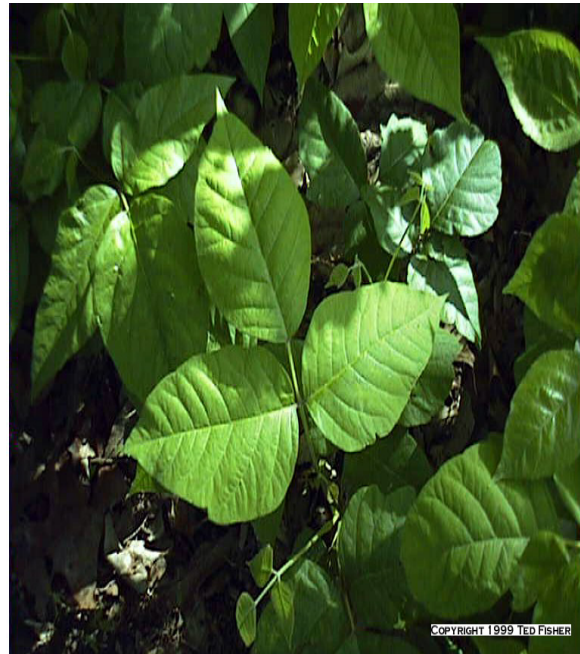
L'herbe à la puce est une plante vivace qui peut se présenter sous différentes formes : buissonnante, rampante ou grimpante. Son feuillage lustré est rouge vin au printemps, vert foncé en été et multicolore à l'automne. Le bord des feuilles peut être lisse ou plus ou moins découpé. Chaque feuille est divisée en trois folioles, dont celle du centre est plus longue.

Le contact direct avec la peau peut provoquer une réaction cutanée douloureuse souvent accompagnée de vives démangeaisons pouvant aller jusqu'à la formation de cloques sur les parties atteintes.

Herbe à poux :



Herbe à la puce :




<http://www.ext.nodak.edu/extpubs/plantsci/weeds/w1103w.htm>


[Oivy.jpg](#)

<http://www.co.vermilion.il.us/Wilderness/poison%2>

Le site Internet de la TQHP [www.tqhp.qc.ca] contient une foule de renseignements sur l'herbe à poux ainsi que différentes photos pour illustrer les différents stades de son développement.

La campagne de sensibilisation « L'Herbe à poux, j'en NEZ assez! » est le fruit de la collaboration des membres de la TQHP qui regroupe des représentants des ministères de la santé et des Services sociaux et ses directions de santé publique, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de l'Association de lutte contre l'Ambrosia, de la Fédération québécoise des municipalités, d'Hydro-Québec, des ministères québécois des Affaires municipales et des Régions, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, des Transports ainsi que de l'Ordre des agronomes, de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des producteurs agricoles et du Réseau québécois des villes et villages en santé.

Information : Pascale Lamy, agente d'information
Direction de santé publique et d'évaluation
 (450) 759-1157 poste 4437
pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca

D^{re} Sylvie Quirion
Médecin-conseil
Direction de santé publique et d'évaluation
 (450) 759-1157 poste 4430
sylvie_quirion@ssss.gouv.qc.ca